

Objet : DEMANDE DE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES ORIENTALES – TRAVAUX ENTRETIEN EQUIPEMENTS DFCI DANS LE CADRE DU CFM2022

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des institutions publiques ou privées intéressées ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10;

VU la programmation des travaux d'entretien, de mise aux normes des pistes de Défense des Forêts Contre les Incendies pour le CFM2022, il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Département des Pyrénées-Orientales à hauteur de 80%.

VU l'estimatif des travaux présenté par M. Jérôme LOUVET représentant la Société Aménagement Environnement Forêt, arrêté à la somme de 12969 €HT.,

CONSIDERANT qu'il apparait de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales afin de compléter le plan de financement ;

DECIDE

Article 1 : le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant de l'opération	12 969 € HT	100%
FINANCEMENTS		
Financement Conseil Départemental	10 375.20 €	80 %
Autofinancement CC Conflent Canigo	2 593.80€	20%

Article 2 : de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales afin de financer les travaux d'équipement et de remise en état des pistes DFCI pour les communes d'ESCARO et de SOUANYAS (CO91 & CO92).

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, M le Receveur Municipal et aux intéressés.

Prades, le 16 février 2023

Le Président,

Jean-Louis JALLAT





**Demande de Subvention auprès du Département des
Pyrénées-Orientales
Pôle « Environnement »**

**Programme départemental d'aide à l'entretien
d'équipements DFCI, dans le Cadre du CFM 2022**

Demandeur:

Raison sociale : COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO

Adresse et N° de téléphone : Château Pams – 66500 PRADES

Nature juridique :

	Président ou maire	Directeur
Nom	M. JALLAT	
Adresse	Château Pams – 66500 PRADES	
N° de téléphone	0468050513	

Données sur l'objet de la demande: Piste(s) et Point(s) d'eau
(Rayer le type d'équipement non concerné)

Équipement DFCI N°: CO91 / CO92

Communes : Escaro et Souanyas

Préciser la situation géographique de l'équipement

Propriétaire de la compétence DFCI : Communauté de Communes Conflent Canigo

La compétence DFCI peut être du ressort de la commune ou de l'Établissement Public de
Coopération Intercommunale



Type de travaux proposés

Type de travaux à réaliser	Unité	Quantité	Estimation Coût unitaire (HT)	Coût total HT
Élagage d'ouverture et d'entretien des emprises (Respect de 4 m de large sur 4 m de hauteur),	MI	900	2.5	2250
Débroussaillage de la plateforme, des talus et des ouvrages (fossés, avaloir...)	MI	3150	0.7	2205
Reprofilage et compactage de plate forme	MI	3150	0.9	2835 €
Travail ponctuel sur la plate forme et les talus « au cas par cas », uniquement si problème de passage pour des véhicules de pompiers ou si risque de dégradation important sur la plate forme à court terme (ex : maîtrise de l'évacuation d'eau, évacuation d'éboulis,...) : mise aux normes virage	F	1	3000	3000
Travail ponctuel sur la plate forme et les talus « au cas par cas », uniquement si problème de passage pour des véhicules de pompiers ou si risque de dégradation important sur la plate forme à court terme (ex : maîtrise de l'évacuation d'eau, évacuation d'éboulis,...) : gestion des eaux : Création ou reprise de fossé, création de 2 saignées enrochées pour passage mouillère, curage de buse	F	1	1500	1500 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE				1179 €
Total				12969 €

Montant d'aide sollicitée auprès du Département : 80 % du coût total HT

Montant global	Montant de l'aide sollicitée au Département des PO (80%)	Montant de la part d'autofinancement
12969 €	10375.2 €	2593.8 €

Fait à Prades, le 16 Février 2023

Signature du Président ou du maire



Le Président,

Jean-Louis JALLAT

FORMULAIRE A RETOURNER A :

Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales
Pôle « Environnement »
Hôtel du département 24 quai Sadi Carnot
BP 906
66906 PERPIGNAN Cede

Commune	N° DFCI	Travaux	Situation
Escarro - Souanyas	CO91 CO92	Débroussaillage plateforme et talus sur 3150 ml Elagage bord de piste 900 ml Nivellement et réparation sur 3150 ml Mise aux normes de virage 1 unité Gestion des eaux 1 unité	Croisement CO88 (Souanyas) / CO91 village d'Escaro
TOTAL			

L'équipement a-t-il bénéficié d'investissement public DFCI (CFM ou autre) : NON

